

**P
E
R
I
G
O
R
D

R
A
I
D

A
V
E
N
T
U
R
E**

**R
I
B
E
R
A
C**

24 au 28 AOUT 2011

DOSSIER D'INSCRIPTION

Préinscription en ligne sur sports.cg24.fr

Date limite d'inscription : 30 Juin

CONSEIL GENERAL DE LA DORDOGNE

**DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ANIMATION
SERVICE EVENEMENTS**

2 rue Paul Louis Courier
24019 PERIGUEUX CEDEX

CONTACTS

Tel : 05.53.45.40.20/05.53.45.40.29

Port : 06.30.95.03.75

Cg24.raid@dordogne.fr

Le Règlement : Une chose incontournable

ARTICLE 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE

1.1 Le Conseil Général de la Dordogne organise la seizième édition du Périgord Raid Aventure ; du mercredi 24 à partir de 14h au dimanche 28 Août 2011 après le repas du midi.

1.2 Cette aventure sportive et culturelle est ouverte à tous les jeunes âgés de 14 à 16 ans.

1.3 Les épreuves sportives et culturelles vous permettront d'amasser des points. L'objectif de ce raid est de faire découvrir le département de la Dordogne et de développer l'esprit d'équipe et d'initiative au travers d'activités de pleine nature.

ARTICLE 2 - ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à l'article L-321-1 du code du Sport (partie législative), l'organisation a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses collaborateurs, des bénévoles, des participants, des assistants, et du public pour l'ensemble des activités sportives figurant dans l'évènement ainsi que dans les étapes de liaison.

ARTICLE 2bis -ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT : Concurrents et Accompagnateurs

- Conformément à l'article L-321-4 du code du sport (partie législative), nous vous conseillons vivement de souscrire une police d'Assurance Individuelle Accident pour la nature et la durée de l'épreuve.

ARTICLE 3- COUVERTURE SOCIALE EN CAS D'ACCIDENT OU MALADIE

Il est rappelé aux concurrents et aux accompagnateurs qu'il est impératif lors de l'inscription de fournir :

- La photocopie de la carte vitale
- La photocopie de la carte mutuelle
- Ou l'attestation de Couverture Maladie Universelle

ARTICLE 4 - LES INSCRIPTIONS

L'inscription se fait exclusivement par équipe. Aucun concurrent libre ne sera accepté. Chaque équipe sera accompagné d'un EDUCATEUR MAJEUR, qui devra rester pendant la totalité du raid, nuits incluses.

Le maximum d'équipes pouvant être engagées est de 80.

Le raid est ouvert à tous les jeunes de 14 à 16 ans.

Le dossier doit être complet pour être inscrit définitivement.

L'équipe doit remettre un dossier d'inscription complet avant le 30 juin 2011.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance du niveau de pratique sportive requis et du règlement, joint dans le dossier d'inscription

Le dossier doit comprendre obligatoirement :

- La photocopie de la carte d'identité de chaque concurrent, ou pièce d'identité, pour justifier l'année de naissance du concurrent.
- La fiche d'inscription collective.
- Une autorisation parentale, décharge médicale.
- Autorisation pour le droit à l'image.
- Un certificat médical par concurrent.
- Un certificat de natation (50 mètres) par concurrent.
- Une fiche sanitaire de liaison.
- La photocopie de la carte vitale.
- La photocopie de la carte mutuelle.
- Ou l'attestation de Couverture Maladie Universelle.
- Note aux éducateurs dûment remplie.

ARTICLE 5 - LE CONCEPT

Par équipe de 3, masculine, féminine ou mixte, de jeunes adolescents âgés de 14 à 16 ans, se lancent dans un raid. Tout en se déplaçant au cœur du Périgord vert en course à pied, VTT, canoë, orientation... les équipes devront résoudre différentes énigmes et trouver certains indices pour le dénouement final.

ARTICLE 6 - LES ÉQUIPES

6.1 Chaque équipe comprend 3 concurrents.

6.2 Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes.

6.3 L'équipe devra désigner un capitaine.

6.4 Les équipes sont tenues de se présenter au complet aux départs, points de contrôle (P.C) et arrivées.

6.5 Chaque équipe disposera d'un road book et d'une carte fournie par l'organisation.

ARTICLE 7 - LES ÉPREUVES

7.1 Unités de mesure

Les étapes sportives sont chronométrées puis converties en points selon un barème.

L'unité de mesure des épreuves culturelles et de connaissances (énigmes, balises) est le point. Elles permettent d'accroître considérablement le capital.

7.2 Le déroulement

Le parcours complet du raid est tenu secret.

Chaque étape se compose d'une ou plusieurs épreuves retenues (VTT, canoë, orientation, trail, franchissements aériens bike and run...)

Au cours de chaque étape les concurrents devront résoudre des énigmes, répondre à des questions.

7.3 L'ordre de départ

L'ordre de départ de chaque équipe est donné selon le classement général sauf départ en ligne. Les départs peuvent également être donnés par vagues successives de plusieurs équipes, dans l'ordre inverse du classement.

7.4 Temps limite.

Des portes horaires sont fixées à certains points de contrôle (P.C).

Les équipes ne se présentant pas dans les limites horaires fixées sont neutralisées et rapatriées par véhicule au campement.

Elles sont classées après les équipes qui effectuent la totalité du parcours, par ordre de neutralisation.

7.5 Les points de contrôle (P.C.)

Les équipes doivent obligatoirement passer au complet et ensemble par les différents points de contrôle spécifiés par l'organisation et valider leur « Road-book ».

Les équipes ayant raté un ou plusieurs P.C. seront pénalisées.

7.6 Les énigmes

Des indices et des sites, mentionnés sur le road-book, permettent de trouver des objets et/ou de résoudre des énigmes.

L'équipe qui aura trouvé un objet et/ou résolu une énigme devra impérativement les remettre à l'animateur présent sur le site, pour les faire valider et bénéficier des points correspondants.

7.7 Le road-book

Un road-book retraçant le thème général du raid sera remis à l'équipe au début des étapes.

Dès que l'équipe franchit la ligne d'arrivée elle doit restituer son road-book pour bénéficier des points correspondants.

7.8 En cas d'incidents, d'abandon, de faits imprévus, les équipes sont tenues de prévenir rapidement l'organisation.

7.8 Bis L'abandon d'un concurrent d'une équipe, même temporaire (c'est à dire pour une seule étape) engendrera une perte de points au classement général, de plus l'équipe ne pourra prétendre à la victoire finale. Cependant, le concurrent pourra reprendre le départ du lendemain.

7.9 L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie d'une étape (durée, nature, contenu) à tout moment.

ARTICLE 8 - LES ÉQUIPEMENTS

8.1 Matériel obligatoire par concurrent.

- VTT+ casque (possibilité de location à votre charge, **une pièce d'identité sera demandée à l'éducateur responsable pour le retrait des VTTs, et des casques**)
- Porte carte ou poche étanche (road-book).
- Sac à dos type « Camel-back » avec poche d'eau.
- Sifflet.
- Gourde, montre et stylo.
- Sac de couchage.
- Lampe frontale. (Piles de rechange)
- Paire de gants VTT, short, basket, tee-shirt de rechange.
- Une boussole.

8.2 Matériel obligatoire par équipe.

- Un kit de réparation VTT (3 chambres à air de 26 pouces, rustines, colle) indispensable même lorsqu'il y a location de vtt.

Une pompe.

- 3 boussoles par équipe (1 par concurrent)

- Une tente, Pour les équipes mixtes, prévoir 2 tentes.

- Antivol ou cadenas pour les vtt personnels.

L'organisation vérifiera le jour de votre arrivée la totalité du matériel obligatoire et attribuera des points de bonus ou de malus.

8.3 Réserves concernant l'équipement personnel des concurrents.

L'équipement personnel utilisé par les concurrents en dehors des épreuves, (tee-shirt en particulier) ne doit en aucun cas présenter un aspect injurieux, provoquant ou déplacé avec l'esprit du raid.

8.4 Matériel fourni par le Conseil général.

Le Conseil Général de la Dordogne s'engage à fournir pour chaque équipe :

- Dossards (obligatoire pendant la totalité des épreuves sportives et culturelles) qui doivent être restitués à la fin du Raid.

- Cartes.

- Road-books.

- Canoë, gilets et pagaies.

- Baudriers....

8.5 Matériel fourni par les concurrents.

Le Conseil Général de la Dordogne se décharge de toutes responsabilités en cas de vol, concernant le matériel des concurrents et des éducateurs. (Vtt personnel etc...), prévoir un cadenas pour vtt personnel.

Eviter d'apporter des objets de valeur inutiles

ARTICLE 9 - L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES

L'encadrement des activités sportives se fera en conformité avec le règlement de la Direction Départementale Jeunesse et Sport et de chaque fédération sportive concernée.

Les éducateurs sportifs du Conseil Général assureront une partie de l'encadrement.

L'encadrement sera complété :

- Par du personnel compétent pour les disciplines spécifiques (BEES, BAPAAAT)

- Par des sapeurs pompiers du Centre de Secours de Ribérac et du SDIS 24.

- Par tous les accompagnateurs et éducateurs des équipes engagées sur le raid, pour assurer la sécurité et le suivi des concurrents pendant les étapes.

ARTICLE 10 - HÉBERGEMENT

Les concurrents seront hébergés en camps de toile (un camp garçons, et un camp filles), les tentes sont à votre charge.

Afin de respecter l'esprit du raid, tous les concurrents et accompagnateurs doivent prendre leur repas, dormir au camp, et ne pas en sortir.

10.1 Cas d'exclusion

L'organisation se réserve le droit d'exclure tous concurrents qui n'aurait pas respecté le règlement dans l'enceinte du camp et notamment les interdictions suivantes :

- Cigarettes
- Alcool
- Drogue
- Tapage
- Vol
- Dégradations (liste non exhaustive)
- Manque de respect à autrui

10.2 La restauration

L'organisation prend en charge les repas du mercredi 24 au soir jusqu'au dimanche 28 Août (repas du midi compris)

Pendant le raid, certains repas du midi seront pris à l'extérieur (repas froid).

L'organisation impose un arrêt obligatoire pour le déjeuner.

Les repas du soir seront pris au camp (repas chauds).

ARTICLE 11 - LA SÉCURITÉ ET L'ASSISTANCE MÉDICALE

Une équipe médicale assurera en permanence les secours.(docteur et infirmières)
Les secours locaux (SAMU, Pompiers) seront informés des itinéraires et des horaires de passage prévus des concurrents.

Tous les concurrents devront être à jour de leurs vaccinations (notamment le tétanos).

L'organisation se réserve le droit de retarder ou d'interdire le départ d'un concurrent et/ou d'une équipe pour insuffisance technique ou physique (après avis médical).

11.1 Règlement spécifique canoë.

- un canoë par équipe.
- Seules les pagaies fournies par l'organisation sont utilisées pour la progression.
- Le port du gilet fermé est obligatoire et port du casque obligatoire.
- Pas d'action volontairement négative à l'encontre d'un autre bateau.

11.2 Règlement spécifique VTT.

- Le port du casque est obligatoire et les mitaines fortement conseillées.
- Respect du balisage et des consignes de sécurité données par les commissaires de course aux intersections et aux contrôles.
- Ne pas refuser un dépassement.
- Respect du code de la route, et de l'environnement.

ARTICLE 12 - LES RÉCLAMATIONS

La Direction de course est seule juge du bon déroulement des épreuves.

Les réclamations devront être déposées par écrit auprès de l'organisation dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée de l'équipe, par le capitaine. Passé ce délai, aucune plainte ne sera recevable.

ARTICLE 13 - LES PÉNALITÉS (liste non exhaustive).

- Présentation incomplète du matériel obligatoire (perte ou absence du matériel listé dans l'article 5.1 et 5.2) au départ, à un P.C, à l'arrivée ou pendant la course.
- Gêne caractérisée à l'encontre d'un concurrent et/ou d'un autre bateau.
- Présentation incomplète ou non- présentation de l'équipe à un P.C.
- Progression non groupée de l'équipe.(hors épreuve bike and run)
- Non respect des consignes de l'organisation ou de l'équipe médicale et du code de la route.
- Non présentation du road-book et/ou du questionnaire ou présentation illisible.
- Retard au départ d'une épreuve.

ARTICLE 13 : SUITE

- Emprunt de voies goudronnées non autorisées.
- Recours à une assistance extérieure en dehors d'un cas de sécurité (accompagnateur portant assistance à son équipe pendant la course).
- Refus de passage lors de franchissements aériens ou aquatiques.
- Le non-respect de la vie de camp.

ARTICLE 14 - MOTIFS DE MISE HORS COURSE

- Infraction sur l'âge ou l'identité d'un concurrent.
- Utilisation de moyens de transport ou de matériels non autorisés.
- Dégradation volontaire de l'environnement.
- Attitude injurieuse ou agressive envers l'organisation, la population ou les autres concurrents.
- Attitude déloyale, destruction, sabotage de matériel.
- Concurrent n'ayant pas son brevet de 50 mètres natation.
- Pollution, dégradations, vandalisme pendant et après les épreuves.
- Falsification ou substitution des marques d'identification sur le parcours (balisage...).
- Non assistance à un concurrent en danger.
- Abandon d'un équipier en difficulté.

ARTICLE 15 - LE CLASSEMENT

Plusieurs classements seront effectués.

Pour prétendre à la victoire finale du Périgord Raid Aventure :

Il faut impérativement effectuer l'intégralité du Raid avec l'équipe au complet ; de ce fait les équipes ayant eu un abandon même temporaire se verra classée systématiquement derrière les équipes complètes.

ARTICLE 16 - LES RÉCOMPENSES

A l'issue des épreuves, le classement définitif sera établi ; le PERIGORD RAID AVENTURE se clôturera par la remise des récompenses suivi d'un repas traditionnel.

ARTICLE 17 – DOPAGE

Nous tenons à informer les participants sur l'interdiction de l'usage de produits dopants sous peine de sérieuses sanctions. Chaque participant s'engage à respecter les règles d'intégrité physique et de l'éthique sportive.

ARTICLE 18 – L'ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement naturel et patrimonial : rester sur les chemins balisés, ne pas jeter de papiers dans la nature, respecter les sites culturels, éviter de déranger la faune et la flore.

La charte du participant

En tant que participant d'une équipe inscrite sur le « Périgord Raid Aventure » je m'engage à :

1. Respecter les personnes

Qu'ils soient adultes, participants, jeunes, bénévoles ou habitants des lieux.

2. respecter les horaires

Le bon fonctionnement du raid repose sur des horaires précis.

3. respecter le sommeil

La difficulté physique que représente ce raid nécessite une récupération de qualité, à ce titre l'heure d'extinction des lumières et le silence qui l'accompagne devront être impérativement respectés.

4. respecter les lieux

Chaque participant se doit de respecter les personnes et les lieux qui les accueillent. Une attention particulière doit être portée à l'égard du camping et des sanitaires qui sont des lieux de vie collectifs.

5. respecter l'environnement

Ne rien jeter au sol pendant la course, tenir propre mon emplacement et les lieux que je traverse.

6. respecter le matériel

Le participant veillera au maintien en l'état du matériel fourni pendant le raid.

7. respecter l'esprit sportif

Les concurrents doivent défendre sportivement leur chance, tout acte frauduleux sera sévèrement sanctionné.

La charte de l'encadrant

En tant qu'encadrant d'une équipe inscrite sur le « Périgord Raid Aventure » je m'engage à :

Fournir et renseigner mes jeunes sur le dossier d'inscription :

Faire respecter l'intégralité du règlement à mes jeunes concurrents.

Vérifier que mon équipe ait l'ensemble du matériel obligatoire, qu'elle soit équipée de tenues sportives adaptées à l'évènement et préparée sportivement au raid ;

Etre disponible autant pour les jeunes de ma structure que pour tous les autres jeunes engagés sur le raid.

Vous êtes entièrement responsable de votre équipe pendant toute la durée du raid.

Chaque adulte doit s'assurer que les jeunes dont il a la charge soient couchés avant de penser à son propre repos.

Vous devez aussi veiller à l'équité entre tous les jeunes et ne pas privilégier votre équipe au détriment d'autres.

Sur le camp :

- Assurer la sécurité et la surveillance des concurrents pendant les temps de repos, pendant les repas, pendant les briefings.

Pendant les étapes :

- Assurer la sécurité sur le parcours lors des passages jugés dangereux par l'organisation (cette équipe se déplace à VTT ou à bord d'un véhicule assistance selon votre choix et toujours sous la responsabilité d'un éducateur du Conseil Général)

- Tenir un point de contrôle ou un point de ravitaillement.

- Encadrer une épreuve spécifique en fonction de vos qualifications.

- Avoir l'obligation de séjourner et de prendre vos repas dans le cadre de l'organisation.

En effet, le Conseil Général prend en charge la restauration et l'hébergement des concurrents et de leurs accompagnateurs déclarés, à l'exclusion de toute personne extérieure à la manifestation.

Nous rappelons que pour l'inscription d'une équipe, nous n'acceptons que 2 accompagnateurs au maximum.(nous n'acceptons plus d'accompagnateurs mineurs.

FICHE INSCRIPTION EQUIPE Périgord Raid Aventure 2011

Dossier complet à renvoyer avant le 30 Juin 2011, 80 équipes maximum

Structure :

Nom de l'équipe :

Personne à contacter :

Adresse :

Tel :

E-mail :

EQUIPIER 1

capitaine

Nom :

Prénom :

Née le :

à :

Adresse :

Tel :

mail :

J'atteste avoir pris connaissance de la charte du participant et à la respecter.

Signature :

EQUIPIER 2

Nom :

Prénom :

Née le :

à :

Adresse :

Tel :

mail :

J'atteste avoir pris connaissance de la charte du participant et à la respecter.

Signature :

EQUIPIER 3

Nom :

Prénom :

Née le :

à :

Adresse :

Tel :

mail :

J'atteste avoir pris connaissance de la charte du participant et à la respecter.

Signature :

ENCADRANT 1

Nom :

Prénom :

Née le :

à :

Adresse :

Tel :

mail :

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de l'encadrant et à la respecter.

Signature :

ENCADRANT 2

Nom :

Prénom :

Née le :

à :

Adresse :

Tel :

mail :

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de l'encadrant et à la respecter.

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M., Mlle :

dont l'état de santé ne présente aucun contre indication à la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en compétition (notamment le Périgord Raid Aventure)

- *Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.*
- *Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier d'une épreuve à l'autre.*
- *Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.*

Cochez les activités sportives

Activités sportives de base:

- Trail / Course à pied*
- Cyclisme/ VTT*
- Canoë / Kayak*
- Course d'orientation*
- Epreuves de cordes (escalade)*

Activités sportives non mentionnées

-
-
-

Attention, certaines activités spécifiques comme la plongée subaquatique... peuvent nécessiter des certificats visés par des médecins spécialisés ou des médecins fédéraux.

Nombre d'activités cochées :

Date :
Signature du médecin + cachet

Aucune rayure ne sera acceptée

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.

Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances et de loisirs

Attestation de Natation

Je soussigné

MNS, BEESAN et BEES canoë-kayak n° :.....

Certifie que.....

A effectué un parcours test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques cité ci-dessous.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

le

Signature et cachet du maître nageur ou du BEES canoë.

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par :

- soit une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA).
- soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée ;
- soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80.

Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour la descente en canyon.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Adresse :

Téléphone domicile :

Mail :

N° de Sécurité sociale (carte vitale) :

Mutuelle :

Autorise mon fils, ma fille :

Nom :

Prénom :

A participer au PERIGORD RAID AVENTURE 2011 organisé par le Conseil Général de la Dordogne qui se déroulera du 24 au 28 Août 2011 en Périgord.

Par ailleurs, j'autorise les responsables du raid à prendre toutes décisions concernant mon enfant et leurs donne tous pouvoirs en cas d'accident de maladie ou d'hospitalisation.

Fait àle.....

Signature des parents ou du représentant légal (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Location VTT : Si vous avez besoin de louer des V.T.T pour les concurrents, nous vous demandons de le formuler sur cette fiche, afin que nous puissions les réserver auprès du prestataire. Le paiement se fera directement avec le loueur. Le conseil général de la Dordogne n'acceptera aucun règlement.

40€ le VTT pour la totalité du Raid.

Location : oui non

Si oui ; nombre de VTT :

Nombre d'équipe engagée :

Besoin de facture : oui non

Adresse de facturation :

Les casques sont fournis avec les VTT et devront être restitués à la fin du raid sous peine de facturation.

La location des VTT est pour les concurrents, les encadrants bénéficieront de VTT pris en charge par le Conseil général de la Dordogne.

Autorisation d'exploitation d'images fixes, animées ou audiovisuelles d'un enfant mineur

Je soussigné (e) : *(nom Prénom du père) ET (nom Prénom de la mère)*

Demeurant à :

Téléphone :

Représentants légaux de l'enfant mineur :

Né le :

Autorise à titre gratuit, le Département (Organisateur du RAID) et les médias (presse écrite, télé, radio, tant départementaux, nationaux qu'internationaux) lors du 16^{ème} PERIGORD RAID AVENTURE qui aura lieu du 24 août au 28 août 2011 à Ribérac.

- A photographier / filmer / enregistrer mon enfant sur supports analogiques et numériques
- A reproduire ou diffuser l'image et la voix de mon enfant par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment :
 - par télédiffusion
 - par presse écrite
 - par presse audiovisuelle ou informatique
(Ondes, câbles, satellites, réseaux, informatiques...)
 - par réseaux numériques interactifs ou non
 - sur tous supports et tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédia, sites web intranet et internet, éditions graphiques sous toutes ses formes.
- à adapter l'image de mon enfant par l'incrustation de logo, commentaires écrits en surimpression.

Les images ainsi réalisées seront exploitées **exclusivement** :

- *(nom Prénom du père) ET (nom Prénom de la mère)* par le Département dans le cadre de sa communication interne et externe pour valoriser les actions en faveur de la jeunesse pour une durée de **2 ans**, à compter de la date de la signature de la présente, renouvelable par accord exprès;
- *(nom Prénom du père) ET (nom Prénom de la mère)* par les médias (presse écrite, télé, radio, tant départementaux, nationaux qu'internationaux) afin de rendre compte de la manifestation à savoir le 16ème PERIGORD RAID AVENTURE pour une durée de **7 jours**, à compter de la date de la signature de la présente, renouvelable par accord exprès.

Fait à, le

Date et signature des parents précédées de « lu et approuvé »

Liste des pièces à joindre pour l'inscription :

Pour chaque participant :

- certificat médical
- attestation natation
- droit à l'image
- autorisation parentale
- Fiche location VTT
- Fiche sanitaire de liaison
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie carte vitale
- Ou Photocopie carte mutuelle
- Ou Photocopie carte mutuelle universelle

Pour chaque éducateur :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie carte vitale
- Photocopie carte mutuelle
- Photocopie carte mutuelle universelle
- Fiche de renseignements

Adresse du raid 2011 :

Nous vous donnons rendez- vous à partir de 14h :

Centre de Vacances SNCF

24 600 RIBERAC

LA DORDOGNE : carte d'identité

Capitale mondiale de la Préhistoire, pays de Lascaux, la Dordogne est le premier département Français pour le tourisme intérieur.

Dotée d'un gros patrimoine culturel, historique, culinaire, la Dordogne est un pays riche en traditions.

Son environnement naturel et ses multiples pays font d'elle, une contrée incontestablement appropriée aux activités de pleine nature.

La Dordogne est divisée en quatre pays:

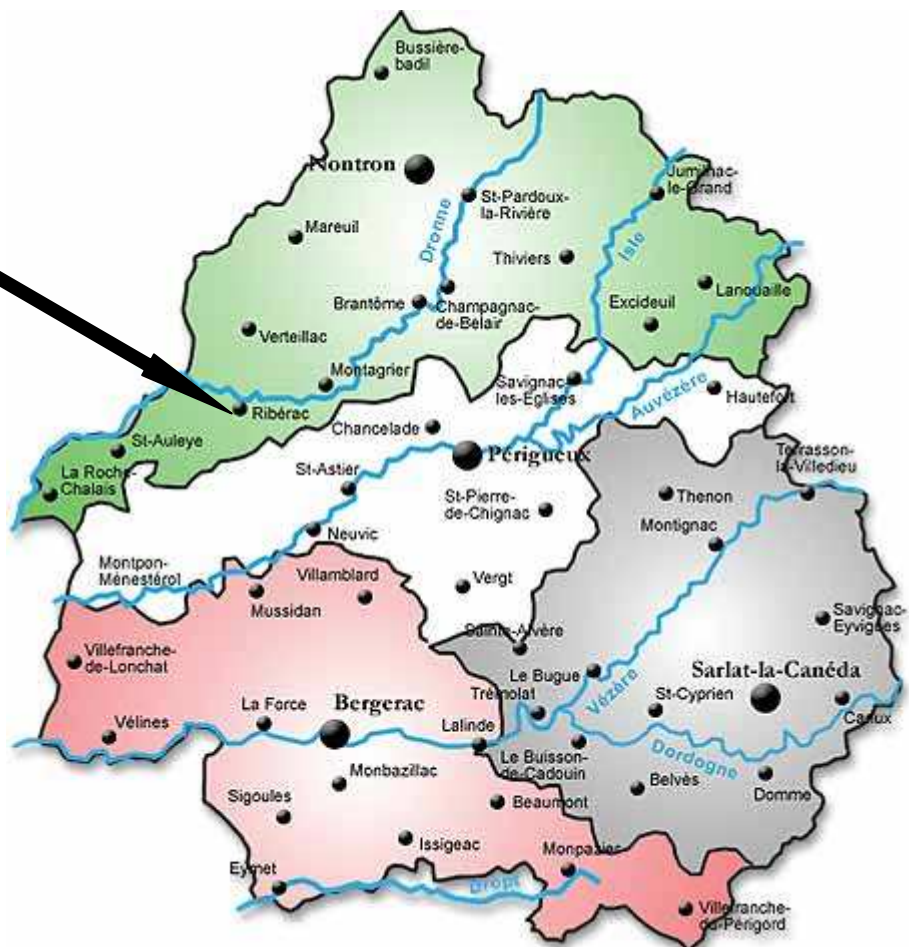
Le Périgord blanc (terre calcaire du Ribéracois)

Le Périgord vert (foret du Nontronnais)

Le Périgord pourpre (terre viticole du Bergeracois)

Le Périgord Noir (bois de chênes du Sarladais)

**RAID PERIGORD
AVENTURE
2011**



PERIGORD RAID AVENTURE 2011

Fiche de renseignement

NOM de l'équipe/club/asso.

Nom du ou des éducateurs

N°d' équipe

Adresse:

N° de téléphone:

Fax:

E-mail:

Portable:

Bureau:

Louez-vous des VTT

oui non

Si oui, Pieces Justificatives laissées à l'acceuil:

Sexe

Votre Taille de tee-shirt

S M L XL XXL

➔ Educateur 1

Masculin Féminin

S M L XL XXL

➔ Educateur 2

Masculin Féminin

Taille de tee-shirt

S M L XL XXL

➔ Concurrent 1

Masculin Féminin

S M L XL XXL

➔ Concurrent 2

Masculin Féminin

S M L XL XXL

➔ Concurrent 3

Masculin Féminin

Encadrement: Préférez vous faire SIGNALEURS d'ETAPES en vtt ou en voiture

(nous avons besoin de vous surtout en vtt)

VTT

VOITURE

Course Moniteurs

Nous comptons sur votre participation !!!

Votre spécificité

VTT

CANOE

ESCALADE Autres:

Avez-vous un véhicule 9 places ? pouvez l'utiliser pendant le Raid ?

oui non

MERCI ET BON RAID 2011.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ETE CONCUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE.

ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR AVEC LES OBSERVATIONS EVENTUELLES.

I. ENFANT : NOM : _____ PRENOM : _____
 SEXE GARCON FILLE DATE DE NAISSANCE : _____

II. VACCINATIONS (Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccinations de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

ANTIPOLIOMYELITIQUE – ANTIDIPHTERIQUE – ANTITETANIQUE – ANTICOCELUCHEUSE

Précisez s'il s'agit :	Vaccins pratiqués	Dates
Du DT polio	_____	_____
Du DT coq	_____	_____
Du Tétracoq	_____	_____
D'une prise polio	_____	_____
Rappels	_____	_____

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
Dates	Vaccin	Dates	Vaccins pratiqués	Dates	Dates
1 ^{er} vaccin _____	1 ^{er} Rappel _____	_____	_____	_____	_____
Revaccination _____		_____	_____	_____	_____

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE, POURQUOI ? _____

	NATURE	DATES
INJECTIONS DE SERUM	_____	_____
	_____	_____

III. RENSEINGEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
COQUELUCHE	OTTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES :

(Maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations, rééducations)

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

ACTUELLEMENT L'ENAFNT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? Oui Non

SI OUI, LEQUEL ? _____

SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? Oui Non OCCASIONNELLEMENT

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE REGLEE ? Oui Non

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM : _____ Prénoms : _____

ADRESSE (pendant la période du séjour) : _____

N° DE SS : _____ N° DE TEL : _____ (domicile) _____ (bureau)

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR : _____

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR :

Cachet de l'Organisme (siège social)

ARRIVEE LE / /
DEPART LE / /

OBSERVATIONS FAITES EN COURS DE SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses noms, adresse et n° de téléphone)

PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)

